



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendront la séance à huis clos.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 27 octobre 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-septième jour d'octobre deux-mille-vingt-et-un, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 39 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11494-10-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 octobre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 octobre 2021 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11495-10-2021

Gestion Elya, offre de service retenu, finaliser les dossiers 2019, 2020 et 2021 du programme RénoRégion

CONSIDÉRANT le départ de l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le 3 décembre 2007, MRC de La Haute-Gaspésie a signé une entente avec la Société d'habitation du Québec relative à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat ;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 3.1.6. de l'entente, la MRC de La Haute-Gaspésie doit avoir recours à des inspecteurs accrédités lorsque requis ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Gestion Elya pour finaliser les 18 dossiers en cours de 2019 à 2021 du programme RénoRégion.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne l'offre de service de Gestion Elya au cout de 8 278,20 \$, taxes incluses, pour finaliser les 18 dossiers en cours de 2019 à 2021 du programme RénoRégion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11496-10-2021

Signature de l'Entente de fourniture de services pour la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec avec la MRC de La Matanie

CONSIDÉRANT le départ de l'inspecteur municipal de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le 3 décembre 2007, MRC de La Haute-Gaspésie a signé une entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) relative à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la direction de la MRC de La Haute-Gaspésie et les représentants de la MRC de La Matanie pour conclure une entente de fourniture de services pour la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer, pour et au nom de la MRC, une entente de fourniture de services pour la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ avec la MRC de La Matanie pour cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2026, et se renouvèlera automatiquement pour des périodes successives d'une année, à moins que l'une des parties informe l'autre de son intention d'y mettre fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier Aménagement du territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 11497-10-2021

Signature de l'Avenant 7 du contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2020, la MRC de La Haute-Gaspésie et le ministre de l'Économie et de l'Innovation ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT l'Avenant 7 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

CONSIDÉRANT les modifications apportées par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Guy Bernatchez, à signer pour et au nom de la MRC, l'Avenant 7 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11498-10-2021

Signature de l'entente de gestion Accès entreprise Québec avec le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le 12 mars 2021, la MRC de La Haute-Gaspésie, le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional ont signé la convention d'aide financière ayant pour objet de préciser les modalités et les conditions de versement d'une subvention de 900 000 \$ du ministre à la MRC, du 12 mars 2021 au 31 mars 2025, afin de permettre la création du réseau Accès entreprise Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite confier la gestion de l'enveloppe budgétaire du programme Accès entreprise Québec au CLD de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'entente de gestion entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Guy Bernatchez, à signer pour et au nom de la MRC, l'entente de gestion relative au programme Accès entreprise Québec avec le CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11499-10-2021

Signature de l'entente de gestion pour le Fonds régions et ruralité, volet 3 – *Signature innovation* et volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* avec le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT l'éventuelle entente dans le cadre du volet 3 - *Signature innovation* du Fonds régions et ruralité entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} décembre 2020, la MRC de La Haute-Gaspésie et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ont signé l'entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation*, du Fonds régions et ruralités ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite confier la gestion des enveloppes budgétaires dans le cadre des volets 3 et 4 du Fonds régions et ruralités au CLD de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'entente de gestion entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Guy Bernatchez, à signer pour et au nom de la MRC, l'entente de gestion relative au Fonds régions et ruralité dans le cadre du volet 3 – *Signature innovation* et du volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation*, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2026, avec le CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11500-10-2021

Signature de l'entente de gestion *Développement culturel et bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie* avec le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le 12 mars 2021, la MRC de La Haute-Gaspésie et le ministre de la Culture et des Communications ont signé la convention d'aide financière dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, en vigueur du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2024, ayant pour objet l'octroi par le ministre à la MRC d'une aide financière de 45 000 \$ pour la réalisation d'actions ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite confier la gestion de l'enveloppe budgétaire du programme *Aide aux initiatives de partenariat* ainsi que la gestion administrative du bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie au CLD de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'entente de gestion *Développement culturel et bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Guy Bernatchez, à signer pour et au nom de la MRC, l'entente de gestion *Développement culturel et bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie*, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, avec le CLD de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. MAGELLA EMOND, il est résolu de lever la séance à 19 h 42.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

